

Lors de la **publication d'une image** sur internet, **certains crédits sont à mentionner pour respecter les droits d'auteur** . Si c'est une évidence pour le papier, le web ne déroge pas à la règle, malgré un laisser-aller général en la matière.

Document mis à jour le 31/01/20113.

<http://cursus.edu/dossiers-articles/dossiers/94/photo-numerique-mode-emploi/articles/19204/comment-crediter-les-images/>